

Comment intégrer les réseaux sociaux à la stratégie de communication de sa coopérative ?

Mardi 11 février 2020 à Salon de Provence (1 journée)

Objectifs :

- Intégrer les réseaux sociaux dans la stratégie de communication de sa coopérative

Acquis de la formation :

- Comprendre le rôle des réseaux sociaux dans une stratégie de communication
- Connaître les principaux réseaux sociaux, leur fonctionnement et leurs publics
- Identifier ses objectifs de communication et les réseaux sociaux adaptés

Programme :

1. Comprendre l'impact des réseaux sociaux sur l'information et la communication
 - La communication d'hier à aujourd'hui : les médias et les publics ont changé...
 - Réseaux et médias sociaux : de quoi parle-t-on ?
 - Le monde agricole sur les réseaux sociaux : panorama et chiffres clés
2. Définir ses objectifs et ses publics
 - Se différencier de la concurrence / Faire émerger sa différence, son identité
 - Mieux faire connaître ses produits auprès des consommateurs
 - Mieux faire connaître ses services auprès des agriculteurs et les fidéliser
3. Adapter les messages et les réseaux à ses publics
 - Panorama des réseaux sociaux
 - Twitter : mode d'emploi
 - Facebook : créer une page pour la coopérative et l'animer
 - Instagram : partager la beauté du métier et des produits
4. Maîtriser son e-réputation
 - Qu'est-ce que l'e-réputation
 - Analyser son e-réputation
 - Accompagner la communication de ses salariés sur les réseaux sociaux (rédiger une charte d'utilisation des réseaux sociaux)
5. Atelier : création participative d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

Intervenant : Emilie Sauret - Consultante & Formatrice en communication digitale

Méthode pédagogiques & documents remis :

Exposés théoriques et exercices pratiques, ateliers de création participative d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux, livret stagiaire.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

Public : Directeurs de coopératives, Salariés en charge de la communication

Prérequis :

Matériel requis : Smartphone, tablette ou PC portable

Tarifs :

Plan de formation des entreprises

Salariés	Adhérent	400€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)
	Non Adhérent	500€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)



Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - [Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock](#)

Comment intégrer les réseaux sociaux à la stratégie de communication de sa coopérative ?

Mardi 11 février 2020 à Salon de Provence (1 journée)

Bulletin d'inscription

À retourner à : cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 4 février 2020

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

- A votre entreprise
 A votre OPCO

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à...../...../2020 Le/...../2020

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.